Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260528-2026_04_28-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 28 MAI 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
AVENANTS AUX CONVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES A PLUS DE 23 000 €

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 28 mai 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 34

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, M. FOSSÉ, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme BUSSENEAU, Mme PLESTAN, Mme LE HUEC, Mme LOPEZ-LE GOFF, Mme SORET-CELLE, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. DELLA, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. FUCHS, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
M. KIEN donne pouvoir à Mme LE GAL jusque 18h36
Mme PEYRE donne pouvoir à M. CARRERIC
Mme LOPEZ-LE GOFF arrive à 18h12

Mme DUMONT est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de M. GONTIER

La Ville de Lanester a signé des conventions de partenariat avec les associations sportives subventionnées à plus de 23 000 € :

- Avenir Cycliste Lanester 56
- Association Sportive Lanestérienne

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260528-2026_04_28-DE

- Foyer Laïque de Lanester
- Lanester Handball
- Lanester Gymnastique
- Enfants du Plessis

Des avenants doivent être conclus pour l'année 2026. Les modifications concernent les subventions accordées dans le cadre de l'aide à la vie associative et les volumes horaires de mise à disposition des animateurs sportifs municipaux.

	Mise à disposition d'animateurs/nombre d'heures par semaine scolaire	Subvention d'aide à l'encadrement : nombre d'heures compensées /40 semaines/Montant en euros
Avenir Cycliste Lanester 56		18h/ 10 800€
Association Sportive Lanestérienne	6h	15h / 9 000 €
Foyer Laïque Lanester	Voile : 4h	Tennis de table : 11h30/ 6 900 € Basket Ball: 15h / 9 000 € Judo : 9h / 5 400 € Boxe française : 11h / 6 600 € Voile : 7h30 / 4 500 €
Lanester Handball		35h / 21 000 €
Lanester Gymnastique		34h / 20 400 €
Enfants Du Plessis		29h / 17 400 €

L'avenant à la convention avec le Foyer laïque précise que celui-ci bénéficie également d'une subvention pour le financement d'un poste administratif, dont le montant 2026 (11 342€ en 2025) sera précisé dans le cadre d'échanges au sein de l'Office Municipal des Sports.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, faisant obligation de conventionnement avec les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros;

Vu l'avis favorable de la commission chargée des politiques éducatives et sportives réunie le 13 mai 2026

Considérant la volonté de la commune de soutenir la pratique sportive encadrée par du personnel qualifié dans les associations lanestériennes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE les termes des avenants aux conventions avec les associations sportives subventionnées à plus de 23 000 €.

Article 2 : AUTORISE M. le Maire à les signer.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260528-2026_04_28-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 28 MAI 2026

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal



Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

